

Projet de loi 77 sur la nouvelle politique québécoise en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion

Mémoire présenté par Manufacturiers et exportateurs du Québec (MEQ) à la Commission des relations avec les citoyens

REPRÉSENTATION POLITIQUE / INFORMATION STRATÉGIQUE / OCCASION D'AFFAIRES / MEILLEURES PRATIQUES / RÉSEAUTAGE

Un impératif économique

Manufacturiers et Exportateurs du Québec accueille avec beaucoup d'intérêt le projet de loi 77. À partir du moment où le gouvernement du Québec a choisi de faire de la rareté de main-d'œuvre qualifiée et le développement des nouvelles compétences une priorité, il va de soi que ses politiques convergent vers cet objectif.

Nous étions ici dans cette enceinte la semaine dernière pour parler de main-d'œuvre qualifiée. L'accès à cette main-d'œuvre est crucial pour notre économie et notre croissance. 70 % des entreprises manufacturières au Québec, ont identifié le manque de main-d'œuvre qualifiée comme étant l'un des principaux obstacles non pas à leur développement, mais bien au maintien de leurs opérations quotidiennes.

Il s'agit donc d'un impératif économique. Permettre aux entreprises québécoises de compter sur une main-d'œuvre qualifiée, c'est leur permettre de se développer. C'est permettre la croissance de l'économie québécoise.

MEQ appuie le PL 77 dans son ensemble

Nous appuyons donc, dans son ensemble, le projet de loi 77. Cet appui se manifeste par des chiffres. La presque totalité des entreprises manufacturières québécoises dit employer au moins un immigrant. La raison première de son embauche, est qu'il (ou elle), montrait le profil le plus compétent pour l'emploi, et non parce que les Québécois d'origine n'étaient pas disponibles. Leur ardeur au travail est également saluée par les entreprises.

La nécessité de bien les intégrer

Le seul chiffre qui nous préoccupe un peu plus, ce sont les 35 % d'entreprises manufacturières qui nous disent qu'il y a un problème d'intégration. Cela est dû à de nombreux facteurs ; j'en citerai quatre. D'abord, la communication peut rapidement devenir difficile si l'employé éprouve des difficultés en français. Deuxième facteur, la capacité de l'entreprise à intégrer cet employé. Il n'y a pas de mesure scientifique à l'appui, mais sachez que plus l'entreprise est petite, moins elle a de ressources pour intégrer ces employés. Troisièmement, il se peut qu'il y ait un choc entre certaines valeurs partagées par un groupe majoritaire d'employés, et les valeurs du travailleur immigrant. Finalement, il se peut que l'employé éprouve une certaine frustration en constatant à son arrivée, que son diplôme n'est pas reconnu ici. Ce qui le prédispose mal à certains emplois qu'il voit comme inférieurs, compte tenu de ses ressources.

De plus, au sujet de l'article 58 du chapitre VI du projet de loi 77, nous croyons que le gouvernement aurait avantage à développer plus précisément ce que signifie un programme visant l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise. Le taux de chômage de ces personnes étant près de trois fois plus élevé que la moyenne canadienne, il s'avère qu'une problématique d'intégration au marché du travail ne résulte pas nécessairement de la sélection, mais bien des mécanismes visant leur intégration.

Ainsi, il serait pertinent de fournir à l'ensemble des nouveaux arrivants un bilan des compétences qui permettrait de les orienter vers les ressources disponibles (Ordre, formation, RAC, etc.) tout en adaptant leurs outils de recherches d'emplois à la réalité québécoise. Le gouvernement pourrait aussi de cette façon recueillir des informations sur le bassin de main-d'œuvre que forment les nouveaux arrivants.

Ajuster le tir lors des projets pilotes

Nous saluons l'inclusion de projets pilotes dans la nouvelle législation proposée, ne serait-ce que pour améliorer les conditions pour une meilleure intégration dans l'entreprise.

Il y a un autre grand avantage aux projets pilotes; ils permettront de mieux voir comment on adapte la législation aux procédés de fabrication qui seront appelés à changer de façon perpétuelle dans les prochaines années. Modifier le design d'une chaîne de montage, devra se faire de plus en plus souvent, et de plus en plus rapidement. Il faudra s'assurer d'avoir les travailleurs les mieux qualifiés pour cela. Et, il faudra les emmener de plus en plus rapidement en usine.

Faire participer les entreprises dans la sélection et la rétention des travailleurs

Cela nous amène à notre recommandation principale : il faut absolument mettre les entreprises à contribution dans la sélection des travailleurs qualifiés, et non-qualifiés, étrangers. Ce sont elles qui connaissent le mieux les besoins actuels et futurs de l'industrie. Nous insistons particulièrement sur l'apport des PME manufacturières. Plusieurs d'entre elles sont des fournisseurs de plus grandes entreprises, et elles ressentent plus que toute autre entreprise l'absence de travailleurs qualifiés compétents dans la chaîne de fabrication.

Le projet de loi devrait également inclure une disposition permettant de faciliter le renouvellement des visas de travail, notamment pour les travailleurs non-qualifiés. Il est coûteux pour une entreprise de faire venir et d'intégrer de la main-d'œuvre étrangère pour, par la suite, se faire refuser le renouvellement du visa. Dans les cas où l'entrepreneur souhaiterait prolonger la relation d'emploi, il faudrait le prendre en considération et lui en donner les moyens de le faire.

Des délais plus rapides

MEQ salue également les dispositions du projet de loi visant à réduire les délais entre le moment de la sélection (basée sur une déclaration d'intérêt de la part du travailleur), et le moment où il intégrera l'entreprise. Cette volonté de s'attaquer aux structures marque la détermination du gouvernement dans ce dossier.

Une pédagogie nécessaire auprès des entreprises

Puisqu'il est question de structures, toutefois, je dois vous dire que plus des trois quarts des entreprises sondées affirment ne pas participer aux programmes gouvernementaux de travailleurs immigrants. Elles n'ont pas d'information, pas de temps, pas de ressources, pas d'argent, et pour dire bien franchement, ne savent pas de quoi il s'agit à la simple lecture des documents qu'on leur envoie.

Le gouvernement frappe souvent un écueil lors de ses communications directes avec l'entreprise. MEQ le constate dans plusieurs dossiers. La seule façon de les rejoindre avec efficacité est d'aller les voir sur le terrain. C'est là qu'elles pourront prendre mieux conscience du support prévu par les autorités.

En terminant, MEQ suggère au gouvernement de valoriser davantage dans ses communications publiques, l'apport des travailleurs qualifiés étrangers. Il s'agit de notre économie, bien sûr, mais aussi du portrait de notre société qui est appelé à changer. Il faut profiter des occasions que l'on a pour le faire de façon positive. Le projet de loi 77 en est une.

Merci, monsieur le président.